

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 24/05/2017

Date de publication : 24/05/2017

Version : 1.0

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Filament de fibre de carbone CFF  
Synonymes : Kevlar

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Matériel d'impression 3D MarkForged.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Compagnie

MarkForged, Inc  
10 Fawcett Street, Suite 1  
Cambridge, MA 02138, États-Unis  
Tél. : +1-844-700-1035 (9h00 à 18h00 EST)  
support@markforged.com  
[www.markforged.com](http://www.markforged.com)

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1-844-700-1035 (9h00 à 18h00 EST)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets indésirables sur la santé humaine et l'environnement, et effets physico-chimiques néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

### 2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Déclarations EUH : EUH208 : contient de l'éther poly(aromatique glycidyle). Peut déclencher une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification :

L'exposition peut aggraver des problèmes respiratoires, de peau ou oculaires déjà présents. Lors d'un contact avec des matières chaudes ou en fusion, un risque de brûlure est présent. Des vapeurs irritantes peuvent survenir au cours du traitement ou des conditions normales d'utilisation, il faut donc s'assurer d'une ventilation adéquate. Les fibres de carbone dans le produit sont imprégnées de résine et elles ne devraient pas être libérées dans des conditions normales d'utilisation. Si le produit est modifié hors de l'utilisation prévue, et si de la poussière est formée, les précautions nécessaires doivent être prises pour s'assurer que la matière n'est pas respirée. Le produit contient des ingrédients qui sont des poussières combustibles. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit ne devrait pas générer de poussières, cependant, si de la poussière est générée, prenez les précautions appropriées à un danger de poussière combustible. Ne créez pas de poussière pendant le nettoyage, utilisez des outils à l'épreuve des étincelles, une aspiration est préférée, mais utilisez toutefois des dépoussiérants si nécessaire, ne laissez pas la poussière s'accumuler dans le milieu professionnel, employez des systèmes d'aération dotés de vannes de décompression. Ce produit et toutes les fibres ou toute la poussière sont conducteurs et peuvent interférer avec les systèmes et processus électriques. Employez des précautions appropriées.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

## 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Carbone	(N° CAS) 7440-44-0 (N° CE) 231-153-3	40 - 60	Non classé

Texte complet des déclarations H : voir section 16

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Mesures générales de premiers secours : N'administrez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (si possible montrez-lui l'étiquette).
- Mesures de premiers secours après inhalation : Quand les symptômes se produisent : allez à l'air frais et aérez la zone suspecte. Consultez un médecin si des difficultés respiratoires persistent.
- Mesures de premiers secours après contact avec la peau : Enlevez les vêtements contaminés. Trempez la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si une irritation survient ou persiste. Refroidissez rapidement la peau avec de l'eau froide après contact avec le produit en fusion. Enlever une matière en fusion solidifiée de la peau nécessite une assistance médicale.
- Mesures de premiers secours après contact avec les yeux : Rincez à l'eau, avec précaution, pendant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles de contact, et si cela est suffisamment facile, enlevez-les et continuez de rincer. Obtenez des soins médicaux. Enlever une matière en fusion solidifiée des yeux nécessite une assistance médicale.
- Mesures de premiers secours après ingestion : Rincez la bouche. NE faites PAS vomir. Obtenez des soins médicaux.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets/symptômes : Ne devrait pas présenter un danger important dans des conditions normales d'utilisation. Le contact prolongé avec de grandes quantités de poussière peut provoquer une irritation mécanique.
- Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. Une exposition répétée ou prolongée aux particules de poussière peut entraîner une fibrose.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique chez les personnes sensibles. Risque de brûlures thermiques lors d'un contact avec le produit en fusion.
- Effets/symptômes après contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation des yeux.
- Effets/symptômes après ingestion : L'ingestion peut causer des effets nocifs. Un malaise gastro-intestinal et une irritation.
- Symptômes chroniques : Aucun connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'exposition suspectée, obtenez une attention et des conseils médicaux. Si l'avis d'un médecin est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à disposition.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas un courant d'eau trop fort. L'utilisation d'un jet d'eau trop fort peut propager le feu. L'application d'un flux d'eau à de l'eau chaude de produit peut causer de l'écume et augmenter l'intensité du feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à haute température.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Contient des substances qui sont des poussières combustibles. Si de la poussière ou des fibres sont autorisés à s'accumuler, il est possible que vous des concentrations de poussière se forment dans l'air et que cela peut s'enflammer et causer une explosion. Prenez les mesures appropriées.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) ; des oxydes d'azote ; de l'acide cyanhydrique ; des fumées irritantes.

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

## 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre le feu : Faites preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre les incendies : Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. Ne respirez pas les fumées d'incendies ou les vapeurs de décomposition.
- Protection lors d'une lutte contre un incendie : Ne pénétrez pas dans la zone de feu sans équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Ne laissez pas le ruissellement de lutte contre le feu pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Évitez le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. Évitez de respirer la poussière.

#### 6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'urgence

- Équipement de protection : Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

#### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

- Équipement de protection : Fournissez une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : À votre arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé, dès que les conditions le permettent.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Empêchez la pénétration dans les égouts et l'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Contenez les déversements solides avec des obstacles adéquats et empêchez la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Récupérez le produit par aspiration, pelletage ou balayage. Évitez de soulever la poussière pendant le nettoyage des déversements. Pour les particules et la poussière : Un nettoyage par aspiration est préféré. S'il est nécessaire de balayer, utilisez un dépoussiérant. Transférez le produit répandu dans un récipient approprié pour mise au rebut/élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8. Contrôles de l'exposition et protection personnelle. Voir la section 13, Considérations d'élimination.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Autres dangers lorsque le produit est traité : La fibre de carbone est conductrice. Elle peut provoquer des courts-circuits d'appareils électriques, en particulier lorsque des fibres dans l'atmosphère sont à la dérive dans la zone. L'accumulation et la dispersion de la poussière avec une source d'inflammation peut provoquer une explosion de poussières combustibles. Maintenez les niveaux de poussière au minimum et suivez la réglementation en vigueur.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lavez-vous les mains et toutes les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et lorsque vous quittez le travail. Évitez de créer ou de propager de la poussière. Évitez de respirer la poussière. Évitez le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Mesures d'hygiène : Manipulez en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité appropriées.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conformez-vous aux règlements applicables.
- Conditions de stockage : Gardez le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entrez dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenez/stockez à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement hautes ou basses et des matériaux incompatibles.

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

Produits incompatibles : les acides, bases et oxydants forts, l'eau, l'humidité.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Matériel d'impression 3D MarkForged.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle

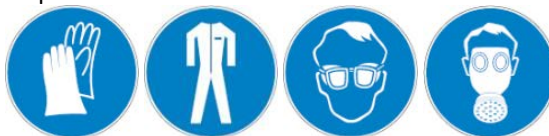
### 8.1. Paramètres de contrôle

Carbone (7440-44-0)		
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (poussière alvéolaire avec <1 % de quartz, fraction respirable)
Autriche	Valeur de temps réduit MAK (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (poussière alvéolaire avec <1 % de quartz, fraction respirable)
Pologne	NDS (mg/m <sup>3</sup> )	4 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable-naturelle) 1 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable-naturelle) 6 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable-synthétique)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés près de toute exposition potentielle. Assurez une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés. Évitez de créer ou de propager de la poussière. Maintenez une ventilation naturelle ou mécanique suffisante pour veiller à ce que les concentrations de fibre restent en dessous de PEL/TLV. Utilisez une ventilation locale si nécessaire. L'équipement énergétique devrait être doté de dispositifs de captage des poussières bien conçus. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Équipements de protection individuelle : En général non nécessaire. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle peut être nécessaire lorsque les conditions le justifient. Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : portez une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.  
Protection des mains : Portez des gants de protection.  
Protection des yeux : Des lunettes de protection contre les agents chimiques ou lunettes de sécurité.  
Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.  
Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient, une protection respiratoire approuvée devrait être portée.  
Protection contre les risques thermiques : Lorsque vous travaillez avec des matières chaudes, utilisez des vêtements de protection thermique.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide  
Couleur : Noir  
Odeur : Données non disponibles  
Seuil olfactif : Données non disponibles  
pH : Données non disponibles  
Taux d'évaporation : Données non disponibles  
Point de fusion : Données non disponibles  
Point de congélation : Données non disponibles  
Point d'ébullition : Données non disponibles  
Point d'éclair : Données non disponibles  
Température d'auto-inflammation : Données non disponibles  
Température de décomposition : Données non disponibles  
Inflammabilité (solide, gaz) : Données non disponibles  
Pression de vapeur : Données non disponibles

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de partage : alcool n-octylique/eau	: Données non disponibles
Viscosité	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés d'oxydation	: Données non disponibles
Limites d'explosivité	: Données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV : Non applicable

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

La lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou faibles, et des matériaux incompatibles. Génération de poussière ou de fibres.

### 10.5. Matériaux incompatibles

les acides, bases et oxydants forts, l'eau, l'humidité.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) ; des oxydes d'azote ; de l'acide cyanhydrique ;

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

#### Carbone (7440-44-0)

LD50 Voie orale Rat	> 10 000 mg/kg
---------------------	----------------

Corrosion/irritation de la peau	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Irritation/lésions oculaires graves	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation de la peau ou des voies respiratoires	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cancérogénicité	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Toxicité pour la reproduction	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
STOT exposition unique	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
STOT exposition répétée	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Danger d'aspiration	: Non classée (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Symptômes/lésions après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. Une exposition répétée ou prolongée aux particules de poussière peut entraîner une fibrose.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique chez les personnes sensibles. Risque de brûlures thermiques lors d'un contact avec le produit en fusion.

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

Symptômes/lésions après contact avec les yeux	: Peut causer une légère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion peut causer des effets nocifs. Un malaise gastro-intestinal et une irritation.
Symptômes chroniques	: Aucun connu.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie : généralités : Non classée.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Filament de fibre de carbone CFF

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Filament de fibre de carbone CFF

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets indésirables

Autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations d'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination de : Éliminez le contenu/récipient conformément aux réglementations à l'échelle locale, l'emballage/du produit régionale, nationale et internationale. Le matériau doit être recyclé si possible.

Écologie : déchets : Évitez tout rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées dans le présent document ont été préparées en conformité à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la fiche de données de sécurité, et elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de d'éléments qui peuvent ou non avoir été connus au moment de la publication de la fiche de données de sécurité.

Conformément à ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro de l'ONU</b>				
Non réglementé pour le transport				
<b>14.2. Nom d'expédition DES NATIONS UNIES</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Risques environnementaux</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

### 14.6. Précautions particulières de l'utilisateur

Aucune information supplémentaire disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et du code IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement particulières à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Réglementations UE

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'annexe XIV.

## Carbone (7440-44-0)

Inscrites à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

Teneur en COV : Non applicable

### 15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16 : Autres informations

Date de préparation ou dernière révision : 24/05/2017

Sources des données : Les informations et données obtenues et utilisées lors la rédaction de cette fiche de données de sécurité pourraient provenir d'abonnements à des base de données, de sites Web d'organismes de réglementation officiels du gouvernement, d'un fabricant d'ingrédients/de produit ou d'informations spécifiques d'un fournisseur, et/ou de ressources qui comprennent des données spécifiques à la substance et des classifications conformes à GHS ou leur adoption ultérieure de GHS.

Autres informations : Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

Texte complet des déclarations H et EUH :

EUH208	Contient de l'éther poly(aromatique glycidique). Peut déclencher une réaction allergique.
--------	---

Indication des changements **Aucune information supplémentaire disponible**

### Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADN - Accord européen relatif au transport international des

marchandises dangereuses par voies navigables intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises dangereuses par route

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

FBC - Facteur de bioconcentration

BEI - Indices biologiques d'exposition (IBE)

BOD - Demande biochimique en oxygène

CAS No. - Chemical Abstracts Service Number

CLP - Réglementation n°1272/2008 CE relative à la classification,

l'étiquetage et l'emballage

COD - Demande chimique en oxygène

CE - Communauté Européenne

CE50 - Concentration efficace moyenne

CEE - Communauté économique européenne

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes

EmS-No. (Fire) - Plan d'intervention en cas d'incendie IMDG

EmS-No. (Spillage) - Plan d'intervention en cas de déversement IMDG

EU - Union européenne

ErC50 - EC50 en termes de réduction du taux de croissance

SGH - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

produits chimiques

CIRC - Centre International de Recherche sur le cancer

IATA - International Air Transport Association

IBC Code - Code international de produits chimiques en vrac

IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

IPRV - Ilgalaikio Poveikio Ribinis Dydis

IOELV - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle

LC50 - Concentration mortelle médiane

LD50 - Dose mortelle médiane

LOAEL - Dose minimale avec effet nocif observé

LOEC - Concentration minimale avec effet observé

Log K<sub>oc</sub> - Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau

Log K<sub>ow</sub> - Coefficient de partition octanol/eau

Log Pow - Ratio de la concentration d'équilibre (C) d'une substance

dissoute dans un système à deux phases composé de deux solvants

non miscibles dans une large mesure, dans ce cas, l'octanol et l'eau

MAK - Concentration maximale de travail/Concentration maximale

admissible

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

causée par les navires

NDS - Najwyższe Dopuszczalne Stezenie

NDSch - Najwyższe Dopuszczalne Stezenie Chwilowe

NDSP - Najwyższe Dopuszczalne Stezenie Pulapowe

NOAEL - Dose sans aucun effet indésirable

NOEC - Concentration sans effet observé

NRD - Nevirsytinas Ribinis Dydis

NTP - Programme de toxicologie national

OEL - Limites d'exposition professionnelle

PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PEL - Limite d'exposition acceptable

pH - Hydrogène potentiel

REACH - Enregistrement, évaluation et autorisation des substances

chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

RID - Règlement relatif au transport international des marchandises

dangereuses par chemin de fer

SADT - Température de décomposition auto accélérée

SDS - Fiche de données de sécurité

STEL - Limite d'exposition à court terme

TA-Luft - Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft

TEL TRK - Guide technique des concentrations

ThOD - Demande théorique en oxygène

TLM - Limite de tolérance médiane

TLV - Valeur limite de seuil

TPRD - Trumpalaikio Poveikio Ribinis Dydis

TRGS 510 - Technische Regel für Gefahrstoffe 510 - Lagerung von

Gefahrstoffen in ortsbeweglichen Behältern

TRGS 552 - Technische Regeln für Gefahrstoffe - N-Nitrosamine

TRGS 900 - Technische Regel für Gefahrstoffe 900 -

Arbeitsplatzgrenzwerte

TRGS 903 - Technische Regel für Gefahrstoffe 903 - Biologische

Grenzwerte

TSCA - Toxic Substances Control Act

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

COV - Composés organiques volatils

VLA-EC - Valor Límite Ambiental Exposición de Corta Duración

VLA-ED - Valor Límite Ambiental Exposición Diaria

VLE - Valeur Limite D'exposition

VME - Valeur Limite De Moyenne Exposition

vPvB - Substances très persistantes et très bioaccumulables

# Filament de fibre de carbone CFF

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

---

WEL - Limites d'exposition professionnelle  
WGK - Wassergefährdungsklasse

EU GHS SDS

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et elles visent à décrire le produit aux fins de la santé, de la sécurité et de l'environnement seulement. Elles ne devraient donc pas être considérées comme étant une garantie d'une propriété spécifique du produit.*